



Cofinoga peut on parler de clause abusive en cas de dépression

Par **nounours16360**, le **15/06/2012** à **18:06**

Bonjour,
mediatis repris par cofinoga m'a consenti un prêt pour un rachat de crédit. J'ai pris l'assurance en cas de maladie. Je suis en arrêt depuis décembre 2011 pour dépression. Cofinoga m'oppose que ce n'est pas pris en charge pour ce motif. Lors de la signature du contrat nous avons lu que cela ne concernait que les maladies et accidents antérieurs à la date d'effet de l'adhésion (2009). Il est vrai qu'en toute petite écriture il est question de la non garantie pour cause de maladie psychique, dépression, etc... Tout s'est passé par correspondance et rien ne nous a été détaillé.

Est-ce abusif ? quels sont nos recours ? mERCI

JOEL rey